



Genève, le 24 mars 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique

Bilan 2024 de la criminalité genevoise

Le bilan 2024 de la criminalité genevoise met en exergue une tendance haussière tant à l'échelle nationale que cantonale. Une hausse de 8% des infractions au Code pénal suisse (CP) est observée (GE: +8% | CH: +8%). Certaines infractions, dont celles à l'encontre de l'intégrité sexuelle (GE: +19% | CH: +10) et du patrimoine (GE: +10% | CH: +8%) ont été considérablement impactées. Au sein de cette dernière catégorie est à déplorer une hausse des brigandages (GE: +68% | CH: +9%), des vols de véhicules (GE: +18% | CH: +9%) et des escroqueries (GE: +11% | CH: +17%). L'augmentation des infractions de criminalité numérique et, particulièrement, celles visant des intérêts économiques ne s'est pas cantonnée aux frontières cantonales (GE: +38% | CH: +35%). Malgré cette augmentation généralisée, les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle ont chuté au niveau genevois (GE: -15% | CH: +3%). Les infractions contre la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) suivent la même tendance (GE: -29% | CH: -11%).

Une libération systémique de la parole des victimes

Bien qu'à Genève, l'année 2024 marque une décroissance des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (-15%), les infractions contre l'intégrité sexuelle prennent l'ascenseur (+19%). Parmi elles a été constatée une augmentation des cas de viols, passant de 89 cas à 142, dont 74% d'entre eux ont eu lieu entre quatre murs. Ils s'intégreraient à 38% dans le cadre de violences domestiques. Il a été initialement supposé que cette hausse pouvait être imputée à la modification – le 1^{er} juillet 2024 – de l'article 190 du CP qui, pour rappel, redéfinissait la notion même de viol. Or, ce changement législatif n'explique pas l'augmentation du nombre de viols dénoncés sur le territoire.

En lieu et place du postulat de départ, il est fort probable qu'un phénomène, amorcé avec le mouvement #MeToo et entraînant une profonde transformation sociale, contribue à l'augmentation des signalements de viols à la police: la libération de la parole des victimes. Ce changement s'inscrit dans une évolution des mentalités où la honte, longtemps portée par les victimes, tend à se déplacer vers les agresseurs. Parallèlement, l'amélioration de la prise en charge des victimes renforce les liens entre celles-ci, la police et les associations d'aide, ce qui favorise et encourage davantage le dépôt de plaintes.

Une évolution dans la typologie des auteurs et des victimes

La typologie des auteurs et des victimes évolue. La violence juvénile continue à être une problématique inquiétante. En prenant appui sur les données cantonales, il est à relever que la part des mineurs auteurs d'infractions de violence tend à croître. Au sein de celles-ci peuvent être mentionnées la participation à une rixe (+62%), l'omission de prêter secours ou encore la participation à une agression (+48%). Malgré le fait que cette problématique perdure, des mesures ont été mises en place afin d'obtenir de premiers résultats telles qu'une augmentation de la présence policière dite dissuasive au sein de certaines zones jugées sensibles de manière à limiter les confrontations entre bandes rivales annoncées, une centralisation du renseignement entre la police et ses différents partenaires notamment sociaux et un renforcement général de la collaboration interne entre les différents corps.

A contrario, potentiellement imputable au vieillissement de la population, la part de seniors (65 ans et +) victimes tend à augmenter. Cette année d'ailleurs, de nombreuses communications ont été faites au sujet des escroqueries à la fausse qualité et, plus spécifiquement, "aux faux policiers" ciblant principalement les aînés. Ce phénomène, très fréquent en 2024, tend à être en augmentation au sein de notre canton. En effet, en prenant appui sur les infractions ciblant majoritairement les seniors, remarquons qu'il s'agit à 49% de vols à l'astuce, suivis de cambriolages (24%), d'escroqueries (24%) et de l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur (22%). Les médias locaux ont réalisé des reportages et interviews, tandis qu'un lien privilégié a été établi avec l'unité de proximité. Par ailleurs, des conférences sont organisées dans diverses communes du canton pour sensibiliser les aînés à la prévention.

La cybercriminalité, le crime de demain?

La société ne cesse de se numériser et les interactions avec les nouvelles technologies deviennent constantes. Les délits et les crimes y relatifs corrént avec cette évolution majeure. Les statistiques genevoises de la criminalité reflètent cette mutation sociétale. Au sein des infractions au CP sont répertoriées celles de criminalité numérique. Celles-ci ont d'ailleurs augmenté de 38%. Parmi elles, 94,8% relèvent du domaine de la cybercriminalité économique, 3,1% des cyber-délits sexuels et 2,1% des cyber-atteintes à la réputation et aux pratiques déloyales. S'illustre ainsi aisément le domaine le plus propice à ce type d'infractions. Les modes opératoires les plus fréquents sont les abus d'identité – pouvant être imputés à l'introduction, le 1^{er} septembre 2024, de l'infraction d'"usurpation d'identité" dans le CP –, les petites annonces frauduleuses ainsi que les cas de *phishing*. Face à la numérisation croissante de nos quotidiens, la police cantonale de Genève a su s'adapter afin de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain en matière de cybercriminalité. Pour ce faire, elle développe, d'une part, son dispositif opérationnel en professionnalisant ses effectifs et, de l'autre, elle promeut une plus grande mixité entre les compétences d'experts et de policiers spécialisés dans le domaine.

Une police présente et visible

Plusieurs indicateurs permettent d'illustrer les activités de la police. En 2024, la police cantonale de Genève s'est rendue sur 83 463 réquisitions. Cela en représente en moyenne 229 par jour. Ces premières données peuvent être complétées par le nombre de mises à disposition du Ministère public ou du Tribunal des mineurs, d'opérations menées ainsi que le nombre de contrôles effectués. Les mises à disposition s'élèvent à 6131. Dans le cadre de

l'activité générale de la police, plusieurs dispositifs opérationnels ont quant à eux été mis en place afin d'assurer une présence visible, d'abord préventive et dissuasive, puis répressive sur le territoire. Celle-ci se traduit en 11 870 opérations, auxquelles s'additionnent également les 33 805 contrôles de police entrepris.

Le rapport d'activité 2024 de la police ainsi que la Statistique policière de la criminalité (SPC), que ce soit au niveau cantonal que communal, sont consultables en ligne.

Pour toute information complémentaire:

- *Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. +079 935 86 75*
- *Col. Monica Bonfanti, commandante de la police, par l'intermédiaire de Mme Tiffany Cudré-Mauroux, chargée de communication et porte-parole, service communication et relations publiques de la police cantonale genevoise, DIN, T. 022 427 56 00 ou 076 351 37 17*